

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : Projet pilote de procès à 14 h

Dans *R. c Jordan CSC 27*, la Cour suprême du Canada a indiqué que : « tous les participants au système de justice doivent travailler de concert pour accélérer le déroulement des procès. »

Dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives prises en considération par la Cour provinciale du Manitoba pour faire face aux délais dans le système de justice pénale, à compter du 28 février 2017, la Cour provinciale du Manitoba mettra en place un nouveau projet pilote. Les mardi, mercredi et jeudi après-midis, les procès ou enquêtes préliminaires, que les accusés soient en détention ou en liberté, qui devraient durer deux heures ou moins peuvent être organisés par le coordonnateur des audiences décisionnelles, earlypcdispos@gov.mb.ca de la même manière que les audiences décisionnelles réservées auprès du coordonnateur des audiences décisionnelles au cours de l'année passée. Les dates disponibles pour ce tribunal seront affichées sur le site Web des tribunaux. Les procès seront prévus en salle d'audience 401, seulement après approbation du coordonnateur des audiences décisionnelles. Ces cases horaires pourront être réservées pour des poursuites effectuées par la Couronne provinciale.

Si ces cases horaires ne sont pas réservées pour des procès ou des enquêtes préliminaires un mois à l'avance, la salle d'audience sera utilisée pour des audiences décisionnelles.

Au bout de six mois, le projet pilote sera évalué pour voir quels effets, le cas échéant, il a eu sur la réduction des délais à la Cour provinciale du Manitoba et si c'est une allocation efficace des ressources existantes.

DÉLIVRÉ PAR :



La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)

DATE : Le 15 décembre 2016